



LA LETTRE DES CITOYENS EUROPÉENS

Janvier 2020 - n° 145

Bulletin de la Maison de l'Europe de Provence

Centre d'information sur le Conseil de l'Europe

Relais d'information associé de l'Union Européenne agrément de l'Education nationale au titre des associations complémentaires de l'enseignement public B.O. n°16 du 16/4/15

Edito 2020

C'est une belle et bonne tradition, celle qui nous amène à présenter des vœux en début d'année grégorienne. C'est une belle et bonne tradition parce qu'elle est celle de l'espoir et de l'espérance, celle qui nous fait regarder vers l'avenir, vers des « lendemains qui chantent » par delà les inévitables anicroches et fausses notes, aussi graves soient-elles.

Le développement vertigineux des technologies de la communication nous permet d'entrer en un rien de temps en relation avec le monde entier ; c'est formidable, ce devrait être exaltant. Mais les médias se complaisent à nous abreuver d'accidents, de risques, de « ratés », de catastrophes en tous genres. Il serait intéressant que quelques chercheurs établissent une étude comparative des statistiques de la répartition des bonnes et des mauvaises nouvelles que nous relatent les médias. Lesquels d'entre eux, à l'exception des médias corporatistes, à diffusion restreinte, nous parlent d'Erasmus ou de Comenius par exemple, ou encore, autre exemple, de cette réglementation qui donne à chaque pays successivement, quelle que soit sa taille et quel que soit l'état actuel de son développement, Malte ou la France, l'Allemagne ou la Croatie...la présidence de la Commission Européenne : une mesure franche, quelques fois décriée, révélatrice d'une volonté affirmée d'égalité, de partage, de fraternité ?

C'est donc dans cet esprit que la Maison de l'Europe continuera à œuvrer durant l'année 2020 (son site et Facebook en témoignent) et présente aux europhiles et aux eurosceptiques, et aux autres aussi, ses vœux d'une BONNE ANNEE de partage, de dialogue, de joie et de sérénité.

MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE

locaux : 166 avenue Jean-Monnet, 13090 Aix-en-Provence (rencontres sur rdv)

contact direct : eurocitoyenprovence@gmail.com et 0611 409 831

contact / établissements scolaires : 06 72 70 95 47.

contact / concours collèges et lycées : 06 68 71 86 00

Facebook : Maison de l'Europe de Provence site internet : www.maison-europe-provence.eu

Mais que fait l'Europe ?

C'est sans doute la question que l'on entend le plus souvent poser - parfois sur le ton de l'exaspération. En général la réponse qui est sous-entendue est soit "elle ne fait rien", soit "elle s'occupe de tout".

Evidemment, la bonne réponse se situe entre les deux.

En réalité les domaines de compétence de l'Union européenne sont assez clairement définis par les traités, et plus particulièrement pas le Traité de Lisbonne entré en vigueur en 2009.

Pour la clarté de l'exposé, les compétences de l'Union européenne peuvent être réparties en trois grands types :

Les compétences exclusives, ce qui signifie c'est que dans ces domaines l'U.E. est en principe seule à pouvoir légiférer. Il s'agit de :

l'union douanière - la concurrence au sein du marché intérieur- la politique monétaire (pour les pays de la zone euro) - la conservation des ressources de la mer et les quotas de pêche - la politique commerciale commune - les accords internationaux (comme récemment le CETA avec le Canada)

Les compétences partagées : lorsqu'une législation est dotée au niveau de l'U.E., elle prévaut sur les lois nationales. Si toutefois l'U.E. ne légifère pas, les Etats membres sont libres de voter des lois au niveau national. Cela s'applique dans les domaines suivants :

le marché intérieur – l'agriculture – l'environnement - les transports – l'énergie - la protection des consommateurs - la recherche ...

Les compétences d'appui : dans tous les autres domaines, l'U.E. ne peut intervenir que pour soutenir ou compléter les actions des pays de l'U.E. Chacun a dans l'esprit un certain nombre d'initiatives européennes dans des domaines comme :

l'éducation (Erasmus) - le secteur spatial (Ariane) - la culture (Capitales européennes de la Culture) - la recherche scientifique (Galileo)

Cette brève, et volontairement succincte énumération, permet donc de conclure sans excès d'optimisme que l'Union européenne est active dans les domaines strictement prévus par les traités, domaines pour lesquels les Etats membres ont accepté de lui déléguer une part de leur souveraineté. Est-ce trop, est-ce insuffisant, il appartient à chacun d'en juger.

Claire BINOIS - étudiante en Droit - membre du Conseil d'adm. de la M.E.P.

GEORGIE : NOTRE PARTENAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

La Géorgie a une superficie de 69 700 km² avec 4 millions d'habitants (c'est comparable à l'Irlande) avec Tbilissi comme capitale. Elle est située au bord de la Mer Noire, entre la Russie et la Turquie et plus précisément en Transcaucasie, c'est-à-dire dans le Caucase du sud. La limite conventionnelle de l'Europe étant fixée au Caucase du nord, la question se pose donc de savoir si c'est un pays européen. Pour les géographes géorgiens, cette limite englobe le Caucase du sud et suit la rivière Araxe et la frontière turque. **En fait, la Géorgie, située aux marges du continent européen, est reconnue européenne par sa culture.** Elle a donc adhéré au Conseil de l'Europe en 1999 et a signé un accord d'association avec l'U.E. en 2014.

La Géorgie est essentiellement montagneuse (Grand Caucase et Petit Caucase) qui culmine à 5193 m mais avec des zones basses au SO (Colchide) et au SE. Il y a 3 zones climatiques : montagnarde, subtropicale humide (SO) et méditerranéenne (SE). Le pays est drainé par le fleuve Koura qui se jette dans la Mer Caspienne. Le géorgien est une langue d'origine caucasienne avec un alphabet spécifique. 86 % de la population est chrétienne orthodoxe et le régime politique est une démocratie pluraliste avec un régime parlementaire.



Les Géorgiens nomment leur pays « Sakartvelo », le mot Géorgie pourrait être d'origine grecque et inspiré de l'agriculture ou de st Georges. Dans l'Antiquité, la Géorgie était divisée : la Colchide à l'O. et l'Ibérie à l'E. Il y a eu des colonies grecques dès le VIII^e siècle av. JC et le royaume de Colchide fut de culture grecque. Pour les Grecs, c'était un pays fabuleusement riche et marquait l'une des limites du monde connu. La mythologie en a fait le pays de la magicienne Médée et de la Toison d'Or recherchée par Jason et ses Argonautes. Il nous en reste les mots « colchique » et « faisan » (oiseau du Phase, le fleuve de Colchide appelé aujourd'hui Rioni). La Géorgie devient chrétienne au IV^e siècle. Unifiée au XI^e siècle, elle atteint son apogée sous la reine Tamar (1184-1213) en dominant toute la Transcaucasie. Elle se divise ensuite en plusieurs royaumes, tour à tour contrôlés ou influencés par les Iraniens, les Turcs et même les Mongols. Réunifiée au XVIII^e siècle, elle est finalement annexée en 1800 par la Russie qui était sensée la protéger. Redevenue indépendante en 1918 suite à l'effondrement de l'Empire Russe, elle est reconquise par l'Armée Rouge en 1921 et il faudra attendre l'implosion de l'URSS pour qu'elle retrouve son indépendance en 1991. On sait que le dictateur soviétique Staline était d'origine géorgienne.

Le premier président indépendant est Z. Gamsakhourdia. Les régions d'Abkhazie et d'Ossétie du sud font sécession avec le soutien russe et Gamsakhourdia est renversé par un coup d'Etat dès 1993. Il est remplacé par E. Chavarnadze, ancien ministre des affaires étrangères de Gorbatchev, qui stabilise l'indépendance du pays. Il est à son tour renversé par la pacifique « révolution des roses » en 2003 qui porte au pouvoir le président M. Saakachvili. Il mène une politique d'ouverture économique et de

rapprochement avec les Occidentaux mais, en 2008, sa tentative de récupérer les territoires sécessionnistes est un échec suite à l'intervention militaire de la Russie. Le pouvoir revient en 2012 au parti du « Rêve géorgien » (centre-gauche pro-européen) qui gouverne jusqu'à nos jours. La Présidente de la République est Mme Zourabichvili (une ancienne diplomate française !) et le Premier Ministre est M. Bakhtadze. La Géorgie souhaite adhérer à l'OTAN et vise à rejoindre l'Union européenne. APM

CROATIE : NOTRE PARTENAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

La Croatie a une superficie d'environ 56 500 km² avec 4,1 millions d'habitants (à peu près comme l'Irlande), avec Zagreb comme capitale. Le pays est situé à la limite de l'Europe centrale et de la Péninsule balkanique.

Sa géographie physique comprend trois zones. Au nord, il y a des plaines sédimentaires (Slavonie) drainées par la Save et la Drave qui se jettent dans le Danube. Au centre, la chaîne de montagne des Alpes Dinariques ; et au sud, le littoral rocheux de la Mer Adriatique (avec la péninsule d'Istrie et la Dalmatie). Le littoral croate a la particularité de compter un millier d'îles et d'îlots. Le climat est continental au nord et méditerranéen au sud.



C'est à l'origine le pays des Illyriens qui sont conquis par les Romains au II^e siècle av. JC. Les Croates sont des Slaves qui arrivent au VII^e siècle et sont christianisés deux siècles plus tard. Ils forment le royaume de Croatie (Xe-XI^e siècles) qui s'unit ensuite avec la Hongrie, tandis que Venise prend le contrôle du littoral adriatique. En 1526, l'Empire Ottoman envahit la Hongrie : la Croatie devient alors une marche militaire sous forme d'un royaume au sein de la monarchie des Habsbourg. Au XVII^e siècle, les mercenaires croates participent à la Guerre de Trente Ans et se répandent en Europe. Ils portaient en signe distinctif un tissu noué autour du cou : c'est l'origine de la « cravate » (nom qui est une déformation du mot « croate »). L'Empire Ottoman est en recul au XVIII^e et la monarchie des Habsbourg progresse vers le sud. Les conquêtes de Napoléon I^{er} sont à l'origine d'un épisode curieux : la Croatie est annexée par la France pour un bref moment sous le nom de « Provinces illyriennes » (1809-1813). Au XIX^e siècle, la monarchie des Habsbourg se transforme en Empire d'Autriche-Hongrie et la Croatie retourne dans le giron hongrois. L'effondrement de cet empire en 1918 conduit les Croates à participer à la formation de la Yougoslavie qui rassemble les

Slaves du sud. La mésentente avec les Serbes conduit à la création d'un Etat croate, à l'initiative du parti nationaliste des Oustachis dirigé par A. Pavelic (1941-1945). Cet épisode est particulièrement meurtrier (environ 700 000 morts dans l'Etat croate). En 1945, la Croatie se retrouve dans la nouvelle Yougoslavie avec un régime communiste dirigé par le maréchal Tito (lui-même d'origine croate). L'effondrement du communisme permet à la Croatie de retrouver son indépendance en 1991 : le premier Président élu est F. Tudman (président jusqu'en 1999). L'indépendance provoque une guerre contre la Serbie (1991-1995) : 20 000 morts et 500 000 réfugiés. La situation se stabilise ensuite, ce qui permet à la Croatie d'adhérer au Conseil de l'Europe (1996), à l'OTAN (2009) puis à l'Union européenne (2013).

Les Croates sont des Slaves du sud. Ils parlent le serbo-croate, langue qui est commune à la Serbie, la Bosnie et le Monténégro mais chaque Etat prétend aujourd'hui que sa langue est particulière. En Croatie, le serbo-croate est écrit avec l'alphabet latin et le nom du pays est : « Hrvatska ». Les Croates forment 90 % de la population, avec une minorité serbe (5 %). Le christianisme catholique est la religion majoritaire (88 %), avec une minorité orthodoxe (4 %).

Et en conclusion, un petit clin d'œil sur les relations sportives franco-croates : en 2018, la France a battu la Croatie en finale de la coupe du monde de football mais la Croatie a battu la France en finale de la coupe Davis de tennis ! APM

AGENDA FIN JANVIER 2020

* JOURNEE FRANCO-ALLEMANDE

Avec la participation de Mme Clarissa DUVIGNEAU, consule générale d'Allemagne à Marseille : témoignages sur l'amitié franco-allemande, concert et réception

Mercredi 22 janvier, 18h30, salle des Etats de Provence de l'Hôtel de ville d'Aix-en-Provence (attention, il vaut mieux s'inscrire dès que possible : eurocitoyenprovence@gmail.com ou 0611 409 831). Cette manifestation est organisée en partenariat avec le Centre Franco-Allemand de Provence

* VŒUX EUROPEENS

Avec la participation de Sylvie BRUNET, députée européenne d'origine provençale qui vient d'ouvrir une permanence parlementaire à Marseille : présentation de ses activités de députée européenne, débat avec toutes les personnes qui veulent avoir une action européenne ou soutenue par l'Europe, apéritif convivial avec dégustation du traditionnel Gâteau des Rois Vendredi 24 janvier, 18h, salle des mariages de l'Hôtel de ville d'Aix-en-Provence. Entrée libre (renseignements : 0611 409 831).

ADHERER A LA MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE POUR EXPRIMER SA CITOYENNETE EUROPEENNE !

En ce début d'année 2020, la Maison de l'Europe de Provence fait appel à vous pour adhérer ou ré-adhérer. C'est une association dont l'objectif et les moyens sont originaux car elle n'est ni idéologique, ni politique ni économique mais civique et culturelle. Il ne s'agit pas de faire du blabla sur l'Europe mais de **réaliser l'Europe des citoyens à notre niveau** : c'est-à-dire **vivre des expériences européennes concrètes** qui permettent de prendre conscience des réalités européennes et d'acquérir une conscience européenne.

Cette conscience vous permettra ensuite de faire en toute liberté les choix qui vous intéressent. Quelles sont ces expériences que nous vous proposons ? Elles sont multiformes : débats sur l'actualité européenne, connaissance des peuples européens, interventions scolaires, journées thématiques (comme la Journée européenne des langues...), rencontres avec des citoyens européens d'autres pays (notamment par l'intermédiaire des jumelages...), manifestations festives (comme la Fête de l'Europe du 9 mai...). Et nous avançons progressivement vers des éléments de **démocratie participative européenne** : rencontres avec des responsables européens (députés ou fonctionnaires), dialogue avec des diplomates des Etats d'Europe, partenariats associatifs... Dans ce domaine, nous avons conscience de répondre aux aspirations des citoyens car c'est l'engagement des citoyens qui poussera les Etats à faire avancer l'Europe.

Dans nos activités, vous ne venez pas écouter des discours mais vous participez à votre niveau. **En résumé, nous vous proposons tout simplement de vivre l'Europe en Provence !**

*Cotisation individuelle : 15 €, couple : 25 €, étudiants et chômeurs : 5 €.
Chèque libellé à l'ordre de Maison de l'Europe de Provence à envoyer à Maison de l'Europe de Provence, adresse : 166 avenue Jean-Monnet, 13090 Aix-en-Provence.*